

Béthuel MATSILI

LA GEOPOLITIQUE ETHNIQUE ET SECURITE EN AFRIQUE II. CONFERENCE DE PARIS SUR LA TRIBALITE DU 27 AU MARS 2010

Abstrakt

Czy można mówić o geopolityce etnicznej? Pojęcie geopolityki jest zawsze związane z ideą podboju, sprawowania i utrzymania władzy w określonych obszarach czy przestrzeni geograficznych. Geopolityka zawiera w sobie treść ekspansji, aspekt zdobywania władzy na obszarach. Po zdobyciu władzy, pozostaje problem zarządzania. Etniczna geopolityka jest możliwa. Polega ona na wyrażeniu tendencji dominacji plemiennej lub grupy etnicznej nad innymi grupami w społeczeństwie, w państwie lub państwie wielonarodowym. Geopolityka etniczna kultywuje nietolerancję i dyskryminację plemiennych w stosunkach społecznych oraz w procesie dystrybucji dóbr materialnych i niematerialnych w państwie. Jest to trybalizm. Problem etniczny musi być rozwiązany w Afryce. Od niego zależą pokój i bezpieczeństwo a tym samym zrównoważony i trwały rozwój w Afryce wieloetnicznej. W tej drugiej części zostały dodane informacje dotyczące paryskiej konferencji z 27 do 28 marca 2010 oraz w załączniku zostały dodane informacje dotyczące głównych dignitarzy wojskowych według ich afiliacji regionalnej, etnicznej, rodzinnej czy klanowej.

Słowa kluczowe : Geopolityka, bezpieczeństwo, stabilność, trybalizm, konflikty, etniczność wieloetniczność, demokracja, panafrycyzm, pokój, rozwój

Introduction

Peut – on parler d’une géopolitique ethnique ? La notion de géopolitique est toujours liée à une idée de conquête, d’exercice et de maintien du pouvoir sur un ou des espaces géographiques. La géopolitique renferme en soi un aspect d’expansion. Une fois le pouvoir conquis, il reste le problème de sa gestion. Une géopolitique ethnique est possible. Elle consiste à exprimer une tendance de domination d’une tribu ou un groupe ethnique dans une société, dans un pays ou dans un État multiethnique. La géopolitique ethnique cultive l’intolérance et la discrimination tribale. Observant l’histoire de

l'Afrique après les indépendances du colonialisme occidental, on constate et observe une instabilité politique menaçant la sécurité et la stabilité non seulement en Afrique, mais dans le monde entier. Il n'y a qu'à observer que malgré l'origine économique des conflits en Afrique, on ne peut pas remarquer que diverses sources les présentent comme conflits ethniques. Cela est-il sans fondement ? Quelque soit l'aspect abordé, nous constatons qu'il n'est pas sans importance que ces conflits sont souvent maintenus par une idée de domination ethnique, de domination d'un groupe social sur les autres. Cet état de choses avilit toutes les meilleures idées concernant les destinées de l'Afrique, son développement harmonieux ainsi que le maintien de la paix, la stabilité et la sécurité en son sein. Parler de la sécurité revient à considérer aussi l'aspect social, économique et démocratique. Qu'en est-il alors ? En cette deuxième partie nous allons analyser avec grand intérêt certaines interventions à la conférence sur la tribalité organisée à Paris du 27 au 28 mars 2010.

Elle fut convoquée par l'initiative de Kovalin Tchibinda, un activiste politique congolais qui a su bien faire remarquer les méfaits de la politique de discrimination tribale. Le but étant de confronter les points de vue afin de trouver une approche commune. La question n'a cependant pas fait l'unanimité. Les uns soutenant que le tribalisme n'existe pas, alors que certains voyaient bien le problème. Quelques interventions ont attiré notre attention.

- I -

Pour démontrer le manque de tribalisme au Congo- Brazzaville Benjamin Toungamani a montré que c'est un député du nord qui a été la cause du malheur de Jacques Opangault aux premières élections présidentielles du « Congo autonome ».

Pour un petit rappel, l'entrée en vigueur de la constitution de Vè République Française a fait du Congo une république autonome au sein de la Communauté Française le 28 novembre 1958. Du même coup il a fallu élire « le premier président » de la nouvelle république. Deux candidats sont restés en lice : L'abbé Fulbert Youlou président du parti politique UDDIA¹, un sudiste de la tribu Lari et Jacques Napoléon Opangault, président du parti MSA² nordiste de la tribu Mbochi. L'argument est tel que Opangault était bien soutenu, y compris des populations du sud du pays dans les régions de la Lékoumou et le Niari, pourtant il a perdu ces élections. Un électeur, nordiste a changé au dernier moment son choix en faveur du candidat du sud.

¹ UDDIA- Union Démocratique pour la Défense des Intérêts Africains

² MSA – Mouvement Socialiste Africain

Les raisons de ce choix sont diverses. Mais toujours est-il que l'intervenant a manqué de préciser si l'électeur en question était Mbochi. Cela n'a pourtant pas empêché la guerre civile au Congo. Pourquoi les Mbochi devraient-ils s'en prendre aux Koongo puisqu'il ne s'agissait que d'un choix démocratique ? Selon lui (l'intervenant sus nommé) le tribalisme n'était pas la cause des émeutes de 1959 entre Mbochis et « Balali » de Brazzaville, comme l'a écrit quelque part Philippe de Craeme³. Même en considérant la division nord-sud du Congo, on tombe en réalité dans la logique du tribalisme. Cette notion nord-sud veut dire qu'au nord vivent d'autres ethnies que celles du sud. Ce n'est pas une division géostratégique, géoéconomique permettant d'analyser ou d'équilibrer le niveau de vie entre le nord le sud tout comme cela se ferait par exemple entre la ville et le village. Non. Le nord et sud signifient Mbochi – Koongo ou comme certains disent « Ngalla » – Koongo. C'est juste pour simplifier les choses que ces exemples sont cités.

Il faut même noter que dans les conditions actuelles, cette division est non seulement fautive mais très dangereuse: le nord et le sud ethniques. D'abord il faut noter que dans la cuvette et la cuvette ouest surtout il ya beaucoup de descendants ou « d'ancêtres » des tribus tékées qui aujourd'hui sont au sud du pays(...). Ensuite où commence le sud ? Au sud de la Léfini comme certains le disent ? Si les Batéké sont exclusivement du groupe « Ngalla » et sont au nord du pays donc que dire des Batéké qui occupent des districts entiers au sud du pays. Ils sont automatiquement Koongo pour la simple raison qu'ils sont au sud ? (Il est vrai aussi que certains groupes téké avaient consciemment rejoint la culture Koongo rejetant ainsi le pouvoir de Makoko(...)).

Un autre argument avancé par Toungamani est que Massamba Débat⁴ avait un ministre des finances du nord du pays et enfin le mouvement M22⁵ était un mouvement qui regroupait tant Diawara du sud qu'Ikoko du nord. C'est bon. Cependant ce qu'il faudrait faire comprendre à ceux qui croient comme lui qu'il n'y a pas de tribalisme au Congo, c'est que celui-ci n'est pas l'idéal de la vie socio-politique et économique au Congo, mais il existe. Le tribalisme n'est écrit nulle part comme un code social, politique,

³ Il s'avère que jusque dans les années 70 il y avait encore confusion d'appellation entre l'ethnie Balali (Teke) et Balali(Balari – Kongo)... Est-ce un hasard ? Je n'en sais pas trop. Cf. Philippe De Craeme, le Panafricaniste. Paris 1970. Que –Sais-je ? p.90

⁴ Massambat Debat fut le 2^{ème} président de la république du Congo de 1963 à 1968. Le premier président étant l'abbé Fulbert Youlou qui a été démis par les syndicalistes en 1963.

⁵ Mouvement puchiste du 22 février 1972 dirigé par le lieutenant Ange Diawara. Ce fut un coup d'état manqué. Aujourd'hui on est au courant que tous les coups d'état militaires contre Marien Ngouabi ont été organisés par Denis Sassou Nguesso qui était en même temps ministre de la Défense et chef du renseignement dans le gouvernement Marien Ngouabi. Voir aussi Interview de Alphonse Souchlaty Poaty, ancien premier ministre [In:] AfriqueEducation nr 411 mars 2015.

économique, militaire ou juridique. Pourtant il existe. Il n'est pas dit qu'au Congo il manque de bonne volonté. C'est normal que les gens s'allient autour des convictions ou questions idéologiques, politiques sociales, économiques ou religieuses, mais nier la discrimination tribalo- sociale, politique économique et même religieuse est une démarche erronée.

Le problème existe au point où on recherche des noms commençant par des voyelles. Ce sont des noms des « tribus nanties », ayant le pouvoir. Cela est pourtant une erreur de jugement , mais cela existe. La raison de cette croyance de la domination nordiste est simple : certains noms sont restés des dizaines d'années dans l'administration du pays. Il suffit , alors de se demander sur leur identité, on constate malheureusement que c'est des gens d'une même région, d'une même tribu, d'une même famille ou d'un même « clan ». Certains pensent que les Mbochi sont reconnaissables par des noms qui commencent par des voyelles. Ce n'est pourtant pas la règle. Il n'est point question de citer certains noms(...) Dans la Lékoumou, le Niari, la Bouenza, le pool et même le Kouilou⁶ il y a bien des noms qui commencent par des voyelles. Ils sont donc automatiquement du nord pour avoir ce genre de noms ? Il ne faut pas oublier qu'il y a certains qui portent des noms, qui sont , par exemple, le souvenir d'une amitié.

Une réflexion sur l'orthographe. On pouvait écrire Ickoung ANGOT au lieu de Ickounga N'Got ou Kikounga N'GOT. Tamb ATAMBA à la place de Tamba-Tamba(...) Il serait mieux d'éviter de diviser les gens par leurs noms. C'est de la discrimination tribale voilée. Ce phénomène a été provoqué par ceux qui ont constitué des gouvernements rien que des membres de leurs tribus ou bien l'ont fait en majorité. On est donc pas étonné qu'aujourd'hui qu'il y ait des gens qui demandent de diviser le pays en deux : Congo- Nord et Congo –sud. On comprend leur inquiétude. L'apport des partisans de la division est tel qu'on prend de plus en plus conscience de l'existence du problème. On ne les accuse pas d'être tribalistes. Ils ne font que présenter la réalité des choses. Et c'est vrai . Beaucoup sont tentés de créer la division. Si elle deviendrait inévitable, il faut au moins changer de critères de cette division. Par exemple nord socialiste et sud libéral et conservateur . Mais en toute âme et conscience la division du pays, le Congo –Brazzaville, à l'heure actuelle ne ferait qu'empirer les choses. L'allusion est faite au fait que le nord congo est fortement militarisé⁷ . Les partisans de l'Etat Sud Congo ne sont pas tribalistes. Ne le sont que ceux qui possèdent des « moyens de production » et disposent du pouvoir politique qui semble avoir un caractère universel. Les moins privilégiés ne peuvent que subir le

⁶ La Bouenza, le Kouilou, la Lekoumou, le Niani, le pool sont des régions du sud considérées comme étant des tribus Kongo (Bakongo).

⁷ En annexe il y a quelques données montrant comment le tribalisme est pratiqué jusqu'au niveau de l'armée.

tribalisme. Alors ils luttent. Donc ce n'est pas le tribaliste qui lutte. C'est plutôt le discriminé. Celui qui subit le tribalisme. C'est celui-la qui lutte. C'est simple. Il n'y a pas d'autre logique. En l'occurrence. Ceux qui prônent la division cherchent la solution. Ils expriment ainsi leur frustration. Voilà pourquoi on ne peut pas les traiter de tribalistes, pour la simple raison qu'ils proposent cette scission. On n'a jamais vu au monde un nanti qui met en question sa propre position(...) Donc on comprend très bien que ceux qui luttent en cherchant une solution pour le Congo ne le font pas par tribalisme, mais par la négation du tribalisme. Cependant, il semble qu'il y a une meilleure solution. Il s'agit de concevoir une approche autre que celle de la division. On aurait souhaité que tous les insatisfaits du régime tribalo-despotique et dictatorial instauré depuis le 5 juin 1997 au Congo forment une unité. C'est une nécessité, car par la division, les frustrations et les animosités demeurent. Elles vont demeurer si les forces démocratiques sont éparpillées. Tout serait faussé, s'il s'agissait simplement de se venger au lieu de mettre en place un mécanisme qui affiblirait le régime. Donc l'unité des insatisfaits au lieu de la division. Chercher à scinder le pays c'est donner raison à la dictature. C'est fournir un prétexte, un alibi d'éternisation du régime dictatorial sur le Congo. Ce pouvoir ne souhaite que l'existence d'une pareille situation. Le régime de Brazzaville cherche l'occasion. Il pourrait aller tranquillement mater « la rébellion » et demeurer au pouvoir en sous-prétextant qu'abandonner le pouvoir serait livrer le Congo « aux bandits », au désordre. Donc il faudrait faire extrêmement attention. Ce régime est en mesure de créer la situation, si personne ne lui en offre. Voilà pourquoi il cherche, narcissement, à changer sa propre et fautive constitution de 2002. Ce sera toujours de la violence. Cela revient au même. C'est un pouvoir qui serait acquis par coup d'État. Changer la constitution ou mater l'opposition revient au même. Il faut faire attention aux « opposants » qui veulent lui offrir l'occasion(...) Bien sûr que ceux-là ne sont pas parmi les partisans du Sud Congo. Donc c'est le génie congolais qu'il faut mettre en marche, sans violence. Ce régime va cesser d'exister. C'est possible. À condition qu'on ne fasse pas son jeu. Ce régime joue sur les émotions. Un cœur blessé a toujours cherché vengeance, mais ce n'est pas non plus la règle. Il faut donc cesser de « pleurnicher » et de se comporter comme si toute la vie des Congolais dépendait du régime. La société n'est pas obligée d'attendre que le régime lui fasse cadeau, mais il lui faut prendre ce qui lui revient de droit. Pacifiquement. Intelligemment. Démocratiquement, en observant les règles du droit, du bon sens et de l'expérience. Il faut une synergie des enfants du Congo du nord au sud, de l'Est à l'Ouest. On fait allusion aux insatisfaits du régime, aux Congolais qui sont épris de liberté, aux Congolais qui croient qu'une vie meilleure au Congo est possible. Ils sont au nord et au sud. Ils sont aux quatre coins du Congo et du monde, ces

insatisfaits. Donc que ceux qui veulent du changement commencent à croire réellement que le Congo ne dépend pas du régime politique de Brazzaville, mais c'est le contraire. Toutes les forces sociales devaient converger vers cela. Citons quelques exemples de ces forces : les tribus, les syndicats, les associations, les ONG, les femmes, les enseignants, les élèves et étudiants, les médecins et les patients, les systèmes philosophiques et les religions etc. Toutes doivent servir le Congo et sauvegarder, en premier lieu, les intérêts du Congo. Il faut pour cela une mobilisation.

En défendant le caractère noble de la société congolaise, son manque de discrimination tribale, B. Toungamani aurait du nous montrer que les causes du changement de la préférence du député nordiste était le programme politique de Fulbert Youlou. S'il n'en est pas le cas il faut quand même noter qu'un Kongo peut s'appeler Ikoko. Donc les raisons de ce changement de position ont été purement subjectives que l'on ne croirait. Beaucoup savent très bien que ce qui compte en politique ce sont les intérêts.

B. Toungamani n'a pas dit si l'élu était membre du MSA ayant abandonné son maître Opangault pour avoir compris subitement qu'il soutenait un faux programme politico-économique et a préféré celui de Fulbert Youlou. D'aucuns diraient qu'il avait été corrompu. Soit. Quelquefois les liens d'amitié ou de parenté sont plus forts que l'argent... En outre, disons –le clairement, le tribalisme est une forme de corruption.

-II-

L'argument avancé par N'Galibali⁸ (...) est pertinent. Il a parlé du nomadisme politique. C'est vrai(Il en sait mieux à l'heure actuelle)⁹. Mais il n'a pas montré, expliqué les causes de ce nomadisme politique. Par contre ce nomadisme est bien une preuve que les partis politiques n'ont pu réaliser leur mission et qu'en réalité ils ne sont autres que des instruments de lutte pour le pouvoir, rien que pour le pouvoir. Ce fait est explicable pour la simple raison qu'au Congo – Brazzaville, tous les partis politiques ont, en majorité, une tendance social-démocrate. Où est donc l'opposition politique ? Où est l'alternance ? L'UPADS¹⁰ est par exemple un grand parti d'opposition, dit –on . C'est une erreur. Elle est en opposition par rapport à

⁸ Je préfère cette orthographe à Galibali

⁹ Se trouvant pourtant parmi les opposants contre le régime, il a fini par lâcher et a renoué les liens avec le régime depuis mai 2013.. Lambert Galibali ancien ministre dans le gouvernement de Pascal Lissouba est rentré à Brazzaville, après son exil forcé depuis 1997 . Dans le même temps un autre politique oppose au régime et exilé est rentré au pays . Il s'agit d'Eric Patrick Mampouya. Cette rentrée suppose la coopération avec le régime et confirme bien la thèse du nomadisme politique.

¹⁰ UPADS – Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale. Principal parti de l'opposition Congolaise.

quel parti ? Au PCT ¹¹ un parti de gauche? Drôle d'opposition un parti social démocrate est en opposition à un autre parti social démocrate. C'est chose curieuse. C'est de l'exotisme politique(...) Le MCDDI¹² pourrait être considéré comme un parti de droite, mais il y a de quoi se demander sur son identité véritable. Ce parti, ensemble avec le RDD¹³ ont pu former une coalition gouvernementale avec l'UPADS contre « l'opposition », c'est à dire le PCT. Et depuis le début du XXI ce parti est en coalition de gouvernement avec le PCT. Donc quels sont les critères fondamentaux de cette opposition? L'appartenance ethnique ou l'appartenance à un clan quelconque. Bref on n'ignore pas que dans des cas extrêmes et dans l'intérêt général des partis peuvent se créer un cartel.

Outre le côté ethnique, il ya un autre problème social discriminatoire. C'est l'appartenance aux sociétés secrètes(...) L'appartenance ethnique, clanique ou à un cercle ésotérique contribue à faire la paix comprise aussi comme étant l'absence de l'opposition politique. Les partis politiques souvent n'ont pas la notion de la « Raison d'État » ou de l' « Intérêt National ». Chaque dirigeant n'assurant que la survie de sa famille, ses femmes, ses enfants, ses neveux. Dans ce cas l'offre d'un poste ministériel par un président, même autocrate, soit-il, est considéré comme un acte providentiel. Le mérite n'est pas le critère fondamental des nominations. C'est l'origine ethnique, la providence, la chance, le destin, ses relations, la force de ses magies ou des fétiches.... Rien ne s'obtient par mérite. La misère du peuple est un moyen de pouvoir. La misère, la pauvreté et l'ignorance sont considérées comme des instruments de gestion du pouvoir politique qui domine sur les autres pouvoirs. Bref la misère fait la force et la puissance des dirigeants autocrates et dictateurs, quelque'ils soient et où qu'ils soient. Plus le peuple est tenu dans la misère, sous dépendance des « riches », plus le pouvoir est puissant et stable. Alors l'enjeu pour beaucoup est de parvenir. C'est à dire qu'il suffit d'être parmi les « élus » (...) Et même quand beaucoup périssent après quelques années, cela ne fait rien. C'est une forme de pacte signé. Celui qui était choyé par le pouvoir s'arrangera à présenter au grand chef son « héritier » qui continuerait de le servir à sa place. Ce sont là de véritables clans politiques. La solution consisterait à créer une véritable opposition politique pour éviter le nomadisme, et clientelisme politiques. Cela est possible.

¹¹ PCT – Parti Congolais du Travail, parti au pouvoir depuis 1969 sauf être 1992 et 1997.

¹² MCDDI – Mouvement Congolais pour la Démocratie et le Développement Intégral.

¹³ RDD- Rassemblement pour la Démocratie et le Développement

- III -

L'intervention de Robert Poaty Pangou était essentiellement intéressante. Il citait l'exemple d'un ami député qui ne voyait aucun intérêt pour que soit construit un barrage électrique sur la Sounda. De cette intervention nous retiendrons juste que le problème de discrimination tribale existe. Ce député disait : « Tant que nous serons là vous n'aurez jamais ce barrage sur la Sounda » Donc un parlementaire ne voit aucun intérêt à soutenir un projet de loi qui favoriserait le développement économique et social d'une région que la sienne. C'est drôle, mais vrai.

Un des dirigeants du Congo –Brazzaville avait laissé entendre une phrase qui est presque répétée par tous les Congolais : « *Si je meurs à 11 heures, vous cessez d'exister à 15 heures. Les Bakongo vont vous exterminer* ». À qui ces paroles étaient –elles adressées et pour quelle raison ? Par tribalisme. Le problème existe. Il est simplement souvent masqué par le régionalisme ou par un faux patriotisme. Il faudrait que les « Bakongo », qui ont été pointés du doigt, montrent par leur attitude que ce dirigeant se trompait. Ils doivent faire preuve de maturité en créant avec les autres groupes ethniques, avec tous les insatisfaits de toute origine ethnique, l'unité et n'excluant personne. Dans un pays démocratique, la responsabilité est individuelle en matière de droit. Ceux qui ont mal agi contre le Congo seront retrouvés par la loi. Cela n'aurait pas lieu si ceux qui sont en mesure de mettre les malfaiteurs ou même les génocidaires en état d'accusation vont toujours, par l'esprit de vengeance, renforcer la dictature. Plus il y a l'esprit revanchard, plus on s'éloigne du pouvoir démocratique. Et conséquemment on demeure dans ce cercle infernal. Et les destructeurs du Congo demeureront impunis. Si quelqu'un veut « se venger » qu'il lutte pour affaiblir la dictature et participe à la construction d'un Congo meilleur. Il faut abandonner la vengeance et laisser le droit agir et ce, dans des conditions véritablement démocratiques.

L'article 4 de la loi sur les partis politiques de 2002 stipule : *Les partis doivent avoir un caractère national. À ce titre, ils ne doivent pas s'identifier dans la forme, dans l'action ou, d'une manière quelconque à une ethnie, à un département, à une religion ou à une secte* L'article 5 interdit même *l'intolérance ethnique ou raciale*. Cela signifie bel et bien que les auteurs du texte de cette constitution avaient conscience de l'existence du tribalisme. Notre devoir est de tout remettre en ordre. La scission du pays n'est pas la solution. Il s'agit d'abord de reconnaître non seulement l'existence des tribus, mais aussi leur faire prendre conscience de leur identité tribale sur un même pied d'égalité que les autres tribus, afin de participer consciemment à la construction d'une véritable identité nationale.

L'ethnicité, ou tribalité, est d'abord la conscience et la fierté d'appartenir à une ethnie ou tribu quelconque. C'est être libre de se reconnaître membre d'une tribu sans exprimer de la haine ou du mépris pour les autres. C'est aussi participer à l'édification et la gestion d'un État stable fonctionnant sur les principes démocratiques.

Cela signifie que dans le but de s'offrir de fortes institutions, les pays africains doivent se pencher sur le problème national. Le problème national devra être un problème central car se pencher sur ce problème signifie résoudre le problème ethnique.

Continuer de faire semblant d'être une nation, un peuple uni est source de frustrations devenant à leur tour un frein au développement. Le plus souvent bien de citoyens ne se sentent pas concernés puisque le pays est dirigé par quelqu'un qui se croit être le peuple et défend les intérêts du peuple qui n'est pas le véritable peuple. Beaucoup d'ethnies ou groupes ethniques qui statistiquement appartiennent à un État quelconque se sentent en réalité marginalisées, exclues, méprisées. C'est aussi le cas de la République du Congo. Ceux qui cherchent à changer cet état de choses sont, malheureusement brimés, étouffés, persécutés, accusés de fauteurs de troubles, condamnés ou assassinés. Juste pour avoir choisi de contribuer au bonheur de la société, du peuple que constituent les différentes ethnies. En conséquence « le peuple » devient soit très passif ou indifférent. Ainsi quelques uns cherchent à changer par la force les règles du jeu. Or la violence n'est pas une garantie au bonheur, au bien être du peuple. La violence entraîne la violence. Ce mécanisme est si connu, même des enfants. La vengeance est tellement naturelle. Or pourquoi s'enfermer dans un cercle infernal? Nous n'avons pas d'autre sens d'exister dans la matière que d'assurer le bonheur des autres et de soi. C'est possible. La vie est faite pour être vécue dans le bonheur, la joie, la plénitude, la victoire sur le mal tout en ayant conscience de ses limites et faiblesses. C'est ce qu'il faut l'assurer. Non seulement aux citoyens actuels, mais aussi aux générations futures. Donc Il s'agit de ne pas avoir pas honte ! Il faut s'accepter tels qu'on est et se décider à contribuer à l'édification d'une meilleure république tout en reconnaissant et acceptant, sans complexes, ses origines, sa première identité. L'identité ethnique. Il s'agit de sortir de l'esprit de l'assimilation coloniale. Nos parents quand ils se rencontraient avec d'autres tribus n'avaient pas besoin de traducteurs. Chacun parlait son patois et ils se comprenaient. La colonisation a, malheureusement, creusé des fossés entre les tribus. La meilleure communication ne devrait plus se faire qu'en français. Les patois ont été interdits à l'école. Soit disant pour créer l'unité autour du français et se civiliser. Non ! L'assimilation coloniale française a plutôt créé la division. Celui qui parlerait patois était considéré comme un « sauvage », un villageois. Et le complexe demeure, même aujourd'hui. Le

citadin ou le civilisé parle français. Le kikongo et le lingala étaient tolérées par le colon. Ce sont des langues vernaculaires. Elles ont été nécessaires pour assurer et assumer les tâches des travaux coloniaux(...). Même parmi les intellectuels il y a eu une division bien contrôlée. Les uns étaient évolués, les autres non. Les sociétés africaines étaient divisées, même à l'intérieur des tribus. Les uns étaient des citoyens, les autres des indigènes. Les Congolais ont-ils automatiquement la citoyenneté française ? Nous avons été, pourtant, un territoire français et Brazzaville a même servi de capitale de la *France libre* en 1940. Sommes-nous français de naissance ? Nos parents devaient au moins l'être ! Eh bien non. Seul un nombre restreint avait accès à la citoyenneté.

Conclusion

Pour s'assurer des États stables et en sécurité, l'Afrique, y compris le Congo – Brazzaville, a intérêt de s'affranchir du système colonial et retrouver son identité.

Le système colonial est un système de division. Ne l'imitons plus ! Ensemble nous allons créer consciemment, rationnellement notre identité commune. Nous allons poser les véritables bases du Pacte National, notre pacte national. Nous allons construire la grande nation Kongo, notre nation. La dénomination (finale) de notre nation, cette nation serait l'objet d'une décision commune, consensuelle des filles et fils du (territoire) Kongo regroupés au sein du mouvement Kongo Monéné. Il ne s'agit que de suggestions. Cette assemblée. Notre assemblée unifiée déciderait, en outre, sur :

- la représentativité des tribus au sein d'un organe permanent de l'État auquel il sera remis le pouvoir suprême et consensuel
- le statut de notre nouvelle république ;
- la forme de gouvernement,
- la relation entre le droit national et les traditions juridiques ethniques ;
- l'application du droit international,
- les questions axiologiques en tenant compte des mœurs et coutumes ethniques,
- les questions religieuses,
- les droits et les libertés des citoyens,
- la place et le rôle de l'armée et d'autres forces de l'ordre et de la sécurité etc

Il s'agit *grosso modo* de présenter un projet de société totalement nouveau. Un projet de changement radical et de faire face au Parti Congolais du Travail lui opposant non pas nos frustrations, nos peurs et nos inquiétudes, mais notre amour pour le Congo, ainsi que notre courage et notre

détermination au changement. Le Congo n'est pas une république sociale démocratique comme on le laisse entendre dans l'article premier de la constitution de 2002. Le Congo doit être une république indépendante, souveraine et démocratique. Une démocratie libérale, pluraliste. Tout le monde n'a pas l'intention de bâtir le socialisme au Congo. Nous sommes aussi pour la libre initiative économique du citoyen. Voilà pourquoi il est nécessaire de remettre, dans un premier temps, le pouvoir politique suprême à l'ensemble des ethnies et non aux partis politiques. Après les partis politiques pourront jouer leur rôle. Les partis politiques continueront à exister. Ils vont lutter pour le pouvoir exécutif, ainsi que pour être représentés au niveau (de la chambre basse) du futur parlement. La chambre haute étant essentiellement interethnique donc nationale. C'est ici le sens dudit Pacte National.

ANNEXE

Information concernant les principaux dignitaires militaires selon leur affiliation régionale, ethnique, familiale ou clanique.

Charles Richard MONDJO (Nordiste) : Général de division, chef d'Etat-major général des forces armées congolaises

La promotion en décembre 2008 de cet ancien commandant de la région militaire de Pointe-Noire, d'ethnie mbochi de Boundji dans le Nord, n'a pas fait plaisir aux généraux Gilbert MOKOKI, commandant de la gendarmerie, et Léonard ESSONGO (patron de l'armée de terre), tous deux originaires de la province de la Likouala (Nord), qui attendaient ce poste depuis deux ans.

1- Armée de terre

Noël Léonard ESSONGO (Nordiste) Chef d'état-major, Général de division
L'armée de terre est le maillon essentiel des Forces Armées Congolaises.

Organisation

L'armée de Terre a connu plusieurs organisations au cours de son histoire. La plus récente est issue du décret 2002-3 du 03 janvier 2002. Au terme de celle-ci, l'armée de Terre comprend : l'État Major de l'armée de terre, 9 Brigades d'Infanterie, 5 Régiments d'appui et de soutien 1 Groupement Para-Commando.

2- Gendarmerie

Commandant Général de division Gilbert MOKOKI (Nordiste)

Partie intégrante des armées, la gendarmerie est subordonnée au Ministre de la Défense. Force publique chargée essentiellement de missions de police, son action s'exerce de manière continue, quelle que soit la situation de

l'ordre public du temps de paix au temps de guerre, et cela sur l'ensemble du territoire national et aux côtés des armées.

Organisation :

La gendarmerie nationale, composée de 2 787 militaires dont environ 150 femmes, comprend:

- le commandement, incluant les directions centrales
- la gendarmerie territoriale, composée de 5 régions, 16 compagnies et de 80 brigades
- la gendarmerie mobile, composée d'1 groupement à 4 escadrons à Brazzaville, d'1 escadron à Pointe Noire et de 3 PSIG (Peloton de Sécurité et d'Intervention de la Gendarmerie)
- la Garde Républicaine
- les formations spécialisées : gendarmerie des transports aériens, maritime et fluviale, ferroviaire et groupements d'interventions
- les organismes d'administration et de soutien
- les organismes de formation (écoles et centres d'instruction)

3- Marine

Chef d'Etat major, Capitaine de vaisseau André BOUAGNABEA MOUNDANDZA (Nordiste)

Créée le 1er Avril 1963, la Marine nationale a commencé ses activités sur le patrouilleur P754, obtenu par le Président de la République l'abbé Fulbert YOULOU auprès de son homologue français le général De GAULLE dans le but d'organiser des patrouilles dans la Zone Economique Exclusive. Le patrouilleur P754 quittera définitivement le Congo le 16 juillet 1965 et sera remplacé par des navires de l'ex Union Soviétique.

Organisation

La Marine nationale comprend :

- un état-major ;
- des groupements navals à Pointe-Noire, Brazzaville, Mossaka et Impfondo ;
- des unités autonomes : les bataillons de fusiliers marins

4- Forces aériennes

Chef d'Etat major, Colonel Jean Baptiste Philippe TCHIKAYA (Sudiste, cousin de l'épouse du Président Sassou Nguesso)

Six mois après l'accession du Congo à la souveraineté nationale, le gouvernement congolais recevait de l'Etat français un lot de matériel aérien comprenant un hélicoptère de type BELL, trois avions de type MH 1521 "Broussard", un avion de type C-47 "DAKOTA" et du matériel d'entretien. Ce don marquait la genèse de la 1er escadrille aérienne congolaise, qui de mutation en mutation, est devenue à ce jour l'Armée de l'Air.

Organisation

Depuis le démarrage de la phase de refondation des forces armées congolaises, l'armée de l'Air répartit ses forces et moyens au sein de quatre grandes structures :

- l'état-major de l'armée de l'air ;
- trois unités opérationnelles stationnées au sein des bases aériennes 01/20 (Brazzaville), 02/20 (Pointe-Noire) et 03/20 (Makoua).

5- Formation des officiers et des sous-officiers

Cyril EHINI Colonel, Commandant des Écoles (COMEC)(Nordiste)

Depuis 2001, la formation des officiers congolais fait l'objet d'un partenariat entre la coopération militaire française et le ministère de la défense congolais. Après la réhabilitation de l'Académie militaire (ACMIL) et la relance des cours, la France a apporté son soutien à partir de 2003 à la création d'un état-major destiné à unifier le commandement des écoles (COMEC) puis s'est investie dans la formation des sous-officiers. Le projet poursuit aujourd'hui ses actions de soutien pédagogique et matériel. Il vise désormais la mise en place d'une véritable politique de formation des cadres dans les trois structures de formation des Forces armées congolaises (FAC). Il apporte également un soutien à l'Ecole militaire préparatoire Général Leclerc (EMPGI).

L'Académie militaire Marien Ngouabi (ACMIL), commandée par le Colonel François LIBOKO (Nordiste), est le creuset des officiers des FAC. Créée en 1986, l'ACMIL avait initialement pour vocation d'assurer la formation des officiers recrutés sur concours à partir du civil. Les formations qu'elle dispense concernent aujourd'hui la presque totalité des officiers. La fonction de directeur technique à la formation est occupée depuis 2002 par un coopérant français.

L'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active de Gamboma (ENSOA) : Créée en 1979 pour assurer la formation initiale des sous-officiers, elle est commandée par le colonel Dieudonné Wilson DEGALLY (Nordiste). L'entrée à l'ENSOA se fait sur concours, organisé par le COMEC et ouvert à tous les Congolais ainsi qu'aux militaires du rang bacheliers. Des instructeurs français en MCD participent régulièrement à la formation dispensée.

6- Police Nationale

Directeur général de la Police nationale, Général Jean-François NDENGUET (Nordiste)

Incarcéré le vendredi 2 avril 2004 au soir à la prison parisienne de la Santé, Jean-François Ndenguét a été libéré en pleine nuit sur décision de la chambre d'instruction de la Cour d'appel de Paris. Il possédait un passeport

diplomatique en cours de validité et sa mise en liberté a été accordée « en application de la convention de Vienne du 18 avril 1961 » sur les immunités diplomatiques. Elle a été décidée à la suite de deux appels, interjetés l'un par les avocats de l'intéressé et l'autre par le parquet de Meaux, la ville de Seine et Marne où il avait été interpellé le jeudi 1er avril et mis en examen dès le lendemain pour « crime contre l'humanité ».

Il était reproché à Jean-François Ndenguet d'être impliqué, en 1999, dans la disparition de 350 réfugiés congolais triés en fonction de leur origine ethnique à leur arrivée au port fluvial de Brazzaville dénommé « Beach », en provenance de Kinshasa de l'autre côté du fleuve Congo. Un accord tripartite RDC-HCR-Congo-Brazzaville stipulait qu'ils pouvaient rentrer en toute sécurité.

Ce qui a suscité une plainte des familles des victimes déposée en 2001 à Meaux pour actes de tortures et crime contre l'humanité à l'encontre de plusieurs responsables congolais dont le président congolais Denis Sassou Nguesso. La plainte était instruite au tribunal de Meaux par le juge Jean Gervillié.

Les 350 disparus faisaient partie d'un groupe de plusieurs centaines de Congolais qui rentraient de leur exil en République démocratique du Congo, où ils avaient fui les affrontements dans leur pays. Selon leurs proches et des rescapés, ces réfugiés ont été torturés et exécutés.

La Cour de cassation française a rejeté, mercredi 9 avril 2008, la requête introduite par plusieurs parties civiles contre le directeur général de la police nationale congolaise, le général Jean-François Ndenguet.

Raisons de l'attachement des dignitaires militaire à Sassou Nguesso :

- Tous ont fait partie des milices de Sassou Nguesso et ont prêté allégeance au patron du PCT
- Tous ont reçu une formation militaire dans les pays de l'Est de l'Europe alors marxistes : Roumanie, Allemagne de l'Est et URSS
- Certains d'entre eux ont été exclus des effectifs des armées lors de la Conférence Nationale Souveraine pour pratiques illégales et manquements à la discipline militaire
- Tous ont été officiers dans les milices CoBra dès 1992 après la défaite de Sassou lors des seules élections libres et transparentes du Congo
- Tous sont fortement suspectés d'avoir joué un rôle dans les massacres de populations civiles dans la région du Sud
- Tous sont de la même région du Nord que Sassou Nguesso ou ont un lien familial avec lui.

Liste des dignitaires militaires très proches de Sassou Nguesso :

- Inspecteur général des armées et de la gendarmerie nationale : Général de brigade Norbert Dabira
- Chef d'Etat Major Général Adjoint : Général de Division Prosper Nkonta-Mokono ancien directeur des opérations militaires lors des massacres des populations civiles du Pool et chef d'expédition lors des massacres des populations civiles d'Ikonongo à coté d'Owando avec l'aide de la DGSE sous la bénédiction de Jacques Chirac en 1980
- Commandant de la Gendarmerie Nationale : Général de Division Gilbert Mokoki Pouvoyeur en logistique et coach des milices de Ntomi dans le Pool
- Contrôleur Général des FAC et de la Gendarmerie : Commissaire en Chef de première Classe, Franck Xavier Mokana Ndongo
- Haut commissaire aux Vétérans et aux victimes des conflits armés : Général de Brigade Victor Moukanda
- Directeur Général des affaires stratégiques et de la coopération militaire : Général de brigade Kakou Aaron Formé dans les écoles françaises notamment Montpellier
- Directeur Général des renseignements extérieurs : Colonel Mongo
- Directeur général des ressources humaines: Contre Amiral Ongobo Fulgor
- Directeur Général de l'Administration et des Finances : Colonel Mopendza
- Directeur Général de l'équipement : Commissaire Général Germain Ikonga Akindou
- Commandant en second de la Gendarmerie : Colonel Paul Victor Moigny
- Commandant de la Garde Républicaine : Colonel Emmanuel Avoukou
- Inspecteur de l'Armée de l'Air : Colonel Georges Ngassaki
- Inspecteur de la gendarmerie nationale : Colonel Gabriel Mbouala
- Inspecteur des Ecoles: Capitaine de Vaisseaux Jacques Itoua
- Inspecteur de la Marine : Capitaine de Vaisseaux Lucien Letsingui
- Chef d'Etat Major de l'Armée de Terre : Général de Division Noël Léonard Essongo Responsable de l'opération ratissage des populations ds régions sud baptisé opération Mouébara
- Chef d'Etat Major de l'Armée de l'Air : Colonel Jean Baptiste Philippe Tchicaya Cousin de Mme Sassou
- Chef d'Etat Major Général de la Marine : Capitaine de Vaisseaux André Bouagnabéa Mondanza
- Directeur Central des renseignements militaires : Colonel Joseph Ntsambi
- Commandant de la Logistique : Colonel Sylver Lebolo
- Commandant des Ecoles: Colonel Cyril Eyeni
- Commandant de l'Académie militaire Marien Ngouabi : Colonel Pascal Lieboko
- Commandant de l'Ecole Nationale des Sous Officiers de Gamboma : Colonel Wilson Degali

- Commandant du Centre d'Instruction de Makola : Colonel Koukagouendé
- Commandant de l'Ecole Militaire Préparatoire Général Léclerc : Colonel Antoine Mokili;
- Directeur des Opérations à l'Etat Major général : Colonel François Osselé
- Directeur Central de la Sécurité Militaire : Colonel Geoffroy Ndinga
- Directeur des relations internationales et de la coopération militaire : Colonel Gangoué
- Commandant du Groupement Para-Commando : Colonel Guy Blanchard Okoye
- Commandant du régiment Blindé : Colonel Epassaka
- Commandant de la Base navale 01 : Capitaine de Vaisseaux Badinga
- Commandant de la Base Navale 02: Capitaine de Vaisseaux Okoyo
- Commandant de la Zone militaire de défense n°1 : Général de brigade René Boukaka
- Commandant de la Zone militaire de défense n°2 : Colonel Assendza
- Commandant de la Zone militaire de défense n°3 : Colonel Nianga Ngatsé Mbouala qui a dirigé les massacres des populations civiles à Pointe Noire en 1997 et lors des obsèques de Thystère Tchicaya
- Commandant de la zone militaire de défense n°4 : Colonel Mouassiposso
- Commandant de la Zone militaire de défense n°5 : Colonel François Mpan Intsitsié
- Commandant de la Zone militaire de défense n°6 : Colonel Miakokolo
- Commandant de la Zone militaire de défense n°7 : Colonel Monga
- Commandant de la Zone militaire de Défense n°8 : Colonel Michel Samoungana;
- Commandant de la Zone militaire de défense n°9 : Colonel Michel Bokemba

Certains officiers à la retraite continuent à occuper des postes clés dans l'administration :

- Général de division Jacques Ndolou Ministre de la défense
- Général Mbot Ministre de la sécurité celui qui est chargé d'annuler les meetings de l'opposition
- Amiral Okemba Secrétaire à la sécurité intérieure et extérieure, véritable responsable des armées et de la police. Ancien joueur de Tam Tam dans les groupes d'animation folklorique du Parti et ancien soldat, il est devenu officier par la seule décision de Sassou Nguesso
- Colonel Ntsourou Marcel celui qui infiltrait les délégations du HCR à Kinshasa dans les sites des réfugiés et qui incarcérait dans les geôles des services de sécurité les jeunes réfugiés rentrant par le beach. Actuel adjoint d'Okemba

-Général Benoit Moundélé Ngolo préfet de Brazzaville du même village que Sassou

Source: <http://www.reseau.ipam.org>

Bibliographie

1. « Afrique Education » nr 411, mars 2015.
2. B. Matsili, *Francophonie et Communication interculturelle en Afrique*, Wydawnictwo WSP Częstochowa 2002r.
3. B. Matsili, I. Kraś, M. Soja (red.), *Mechanika sceny międzynarodowej. Nowe wyzwania w nowej epoce*, Częstochowa 2013.
4. B. Matsili, *La Communication interculturelle et coopération internationale/ komunikacja interkulturowa a współpraca międzynarodowa/*, „Prace Naukowe Nauki Języków Obcych Politechniki Wrocławskiej” 1998, nr 34, s.122-129.
5. B. Matsili, *L’impact de la civilisation européenne sur la culture multiethnique africaine /Impakt cywilizacji europejskiej na wieloetniczna kulture afrykańską/*, „Studia Neofilologiczne” , red. J. Maliszewski, Częstochowa WSP 2000, s.999-104.
6. B. Matsili, *La communication interculturelle et l’identité nationale, /Komunikacja interkulturowa a tożsamość narodowa/*, “Neofilolog”, (2002r.) nr 21, s.41-46.
7. B. Matsili, *Nationalistes et nationalismes africains*, [w:] Jacek Bartyzel, Dariusz Góra Szopiński (red.), *Nacjonalizm a konsrewtyzm i monarchizm. Action Française i jej promieniowanie*. Toruń 2011, s. 443- 463.
8. B. Matsili, *Polityka w Kongo – Brazzaville: pomiędzy tradycja a modernizmem* [w:] Jolanta Miluska (red.), *Polityka i politycy. Diagnozy-Oceny-Doświadczenia*, Poznań 2009, s. 73-88.
9. B. Matsili, *Plemienność i demokracja w Afryce (na przykładzie Konga- Brazzaville)* [w:] *Problem bogactwa i biedy we współczesnej Afryce*. Arkadiusz Żukowski (red) Olsztyn 2011. ss 567-584 . Tom 12. Forum Politologiczne. Instytut Nauk Politycznych Uniwersytetu Warmińsko- Mazurskiego. ISSN 1734-1698
10. B. Matsili , *Wewnętrzna mocarstwowość Afryki – Rada Pokoju i Bezpieczeństwa Unii Afrykańskiej a konflikty transnarodowe* [w:] Arkadiusz Żukowski (red), *Stare i nowe mocarstwa w Afryce*, Olsztyn 2012. ss. 85- 104.
11. David S Landes, *The wealth and poverty of nations, Why Some Are so Rich Some So Poor*, Muza, Warszawa 2008
12. E.U Essiem- Udom, *Black nationalism; The search for an identity*, Chicago 1995

13. Encyclopedia of World Biography. 2005-2006 Thomson Gale, a part of the Thomson Henry Corporation.
14. James R. Hooker, *Henry Sylvester Williams: Imperial Pan-Africanist*, London: Rex Collings, 1975
15. James S. Coleman. *Nationalism in Tropical Africa*, [in:] American Political Science Review, nr 48 , June 1954
16. Joseph S. Nye jr, *Konflikty międzynarodowe , wprowadzenie do teorii i historii*, WSiP S.A, Warszawa 2009
17. Marika Sherwood, *Origins of Pan-Africanism: Henry Sylvester Williams, Africa, and the African Diaspora*, London: Routledge, 1995.
18. Owen C. Mathurin, *Henry Sylvester Williams and the Origins of the Pan-African Movement, 1869–1911 (Contributions in Afro-American & African Studies)*, Greenwood Press, 1976.
19. http://www.reseauipam.org/spip.php?page=imprime_dossier&complete=oui&id_rubrique=443

SUMMARY

Can we speak about ethnic geopolitics? The concept of geopolitics is always linked with the idea of conquest, exercise and maintenance of power on one or more geographical areas. Geopolitics contains in itself an expansion appearance. Once conquered power, there remains the problem of its management. Ethnic geopolitics is possible. It consists to express the dominance trend of a tribe or ethnic group in a society, in a country or in a multiethnic state. Ethnic geopolitics cultivates intolerance and tribal discrimination. That is the tribalism. The ethnic problem must be solved. This problem seems to be the guarantee of peace, security and therefore sustainable development in the multiethnic Africa. In this part we took about the conference in Paris at 27 to 28 march 2010. We added also a rich information about the main military dignitaries according to their regional, ethnic, family or clan affiliation.

Keywords: geopolitics, security, stability, tribalism, conflicts, ethnicity, multiethnicity, democracy, panafricanism, peace, developpement.